



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

**11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2**

**Gatineau
Québec**

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

National Individual Standing Offer (NISO)

Offre à commandes individuelle nationale (OCIN)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This document contains a security requirement.

Ce document contient une condition de sécurité.

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Maintenance & Professional Consulting Services
Division (FK)
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet SMART BUILDING SERVICES		
Solicitation No. - N° de l'invitation EN438-170958/A	Date 2016-12-20	
Client Reference No. - N° de référence du client 20170958	Amendment No. - N° modif. 008	
File No. - N° de dossier fk289.EN438-170958	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$FK-289-71747		
Date of Original Request for Standing Offer		2016-10-20
Date de la demande de l'offre à commandes originale		
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-01-16		Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghoumrassi(fk div), Hakim		Buyer Id - Id de l'acheteur fk289
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4910 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3600	
Delivery Required - Livraison exigée		
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente modification 008 vise à clarifier la limitation de la responsabilité

1) Pour clarifier Q2 et Q3 de la modification 001

Q2 La demande d'offre à commandes (DOC) de TPSGC pour des services relatifs à l'immeuble intelligent ne comprend pas de clause visant à limiter la responsabilité de l'offrant/entrepreneur en cas de dommages. Une clause de limitation de la responsabilité a été élaborée principalement par TPSGC pour des approvisionnements en GI/TI. Cette clause tient compte, en grande partie, d'une répartition du risque commercialement raisonnable entre le Canada et l'offrant/entrepreneur conformément à la politique du Conseil du Trésor sur la limitation de la responsabilité des entrepreneurs dans les marchés de l'État. Étant donné que la DOC décrit un approvisionnement en GI/TI, TPSGC est-il prêt à modifier la partie 7 de l'offre à commandes et les clauses du contrat subséquent de la DOC pour y inclure la clause de limitation normalisée en matière de GI/TI énoncée dans le *Guide des CCUA N0000C (2013-04-25)* et intitulée Limitation de la responsabilité – Gestion de l'information/technologie de l'information?

Q3 Lors d'approvisionnements antérieurs, il y avait une clause de limitation de responsabilité normalisée pour la gestion de l'information/technologie de l'information (voir les CCUA N0000C). La DP actuelle ne comprend pas cette clause, ce qui laisse entendre une responsabilité illimitée, que notre entreprise ne peut tout simplement pas accepter. Pour veiller à ce que TPSGC reçoive les meilleures soumissions et propositions de répondeurs, nous vous demandons respectueusement d'ajouter cette clause à la DP.

R2 de la modification 001 devrait lire comme suit:

R2 Les services relatifs à l'immeuble intelligent ne sont pas visés par un approvisionnement en GI/TI; par conséquent, la clause ~~d'assurance~~ de limitation de la responsabilité susmentionnée ne s'applique pas.

2) Pour fournir davantage de précision quant à la limitation de la responsabilité.

La clause de limitation de responsabilité qui est incluse dans la DOC est juste pour toutes les parties, donc la clause suivante reste la même.

CG 2035 24 (2008-05-12) Responsabilité

L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat.

Il n'y a aucune autre modification.